

Aménagement de la Plaine des Sports à Douarnenez (29)



DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'aménagement de la Plaine des Sports regroupe la construction d'un centre aquatique et d'une salle omnisports. Le projet se situe sur un terrain en fiche, au Nord-Est du centre de la ville de Douarnenez, à la place de l'ancien Intermarché qui a été démoli. Le projet « Plaine des Sports » a pour objectif de développer les activités sportives sur le territoire.

L'aménagement VRD de la Plaine des Sports comprend l'aménagement des abords de chaque équipement. A la demande des deux architectes du projet, ECR Environnement à répondu pour réaliser un aménagement continu entre le centre aquatique et la salle multisports.

CARACTÉRISTIQUES

- Maitrise d'Ouvrage : Douarnenez Communauté
- Assistant à la maîtrise d'ouvrage : Lionel FAUDEL, FAUDEL SAS CQFD
- Partenaires : Grimault (Architecte salle multisports), BVL Architecture (Architecte - centre aquatique)
- Missions : APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR
- Domaine d'activités ECR Environnement :
 - Ingénierie VRD (diagnostic et faisabilité technique, chiffrage)
 - Dossier loi sur l'eau
- Montant des travaux : 13M€ HT (dont 1,5M€ pour la VRD)
- Etudes : 2017
- Travaux : 2018-2019

Contacts : M. TRARIEUX (Directeur des services techniques, Douarnenez Communauté) - M. FAUDEL (AMO)

DESRIPTIF DE MISSION D'ECR ENVIRONNEMENT

Lors de la phase études les contraintes techniques et environnementales ainsi que les attentes des deux équipes d'architectes sont prises en compte.

Les travaux de VRD comprennent les terrassements, les travaux de voirie et de réseaux (eaux pluviales, usées et réseaux divers), les aménagements extérieurs et les espaces verts.

Un phasage des travaux a du être établi. La salle multisports sera mise en service pendant les travaux du centre aquatique.

L'aménagement proposé pour les voiries diffère selon les usages, les zones circulées et les parkings sont en enrobé alors que du béton désactivé recouvrira les cheminements piétons. Les espaces verts sont aussi aménagés avec des massifs arbustifs et des surfaces engazonnées et l'intégration de noues.

Les eaux pluviales de la zone de projet seront reprises dans deux bassins de rétention et d'infiltration, comme le demandait le dossier loi sur l'eau.

